

Opposition à tiers détenteurs

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Opposition à tiers détenteurs » dont la finalité est :
Demande de requête listant les NSA (exploitants agricoles et cotisants solidaires) débiteurs de cotisations pour lesquels la procédure CT (contrainte) est présente sur une ou plusieurs validités.

A partir des résultats de la requête, vérification de la CT pour s'assurer qu'elle vaut titre exécutoire (AR signé) + analyse du dossier (suivi, engagements de règlement pris ou non...). Décision de mise en œuvre d'une OTD.

Finalités : application des socles communs du recouvrement + amélioration des résultats du recouvrement sur l'antérieur

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Nom, Prénom, numéro de sécurité sociale

Information d'ordre économique et financière : dette de cotisations

Données de localisation : adresse

NIR

Les données sont supprimées après utilisation.

L'accès aux données est réservé :

Encadrement RCTX + agents RCTX

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Obligation légale

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**